

Roanne et d'une partie de celui de Lapalisse. C'est là que nous plaçons les Ambluareti, dont le nom d'Ambierle, Amberta (cartulaire de Cluny, cartulaire de Savigny), Ambirliacus (pouillés du diocèse de Lyon), rappelle la présence.

(MM. Valentin Smith et Debombourg, se fiant au nom de lieu, admettent Amberta comme capitale des Ambluarètes ; la carte de la *Vie de César* l'admet aussi avec un point de réserve).

2° Examinons donc dès à présent les limites et le territoire de ce peuple que nous verrons tout à l'heure posséder des traditions, des monuments, des routes et même une mention dans les chartes anciennes.

La Besbre à l'ouest et au nord, la Loire à l'est, le Renaison ou bien l'Houdan au sud devaient être ses limites naturelles si l'on peut les préciser.

Après la pacification et l'organisation de la Gaule sous Auguste les Ségusiaves conservèrent le privilège d'une espèce d'autonomie, *Segusiavi liberi*, à cause de leur ville, Lugdunum fondue ou confondue avec le vieux Condate, mais les clients des Eduens disparurent, les Ambluareti les premiers.

A Lorsque les diocèses ecclésiastiques se formèrent sur les divisions gallo-romaines, les petits peuples suivirent ceux avec qui ils avaient le plus d'affinités. Les pagus des Ambluarètes se partagèrent entre les diocèses de Lyon, d'Autun et de Clermont. Nous voyons les paroisses de Chaugy, Toursie, Vivans, Saint-Martin d'Estreaux, Arfeuilles, Châtelux, Saint-Pierre-Laval et autres de l'archiprêtré d'Isserpent et plus tard de Cusset, compléter l'ancien diocèse des Arvernes.

B Lyon, capitale de la Gaule, primant désormais Augustodunum, garde pour elle Amberta, l'ancienne ville des Ambluarètes, et ainsi s'explique cette curieuse enclave du Lyon-